

Cadre réservé au bureau du COC Judo

☐	Certificat Médical	☐	Documents ci-dessous signés
☐	Justificatif de domicile (Facture Téléphone, Internet, EDF ...)	☐	Paiement

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées Section TAEKWONDO

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2026-2027

(Une fiche d'inscription par personne)

☐ Il s'agit d'un renouvellement

LE LICENCIE

Nom : _____	
Prénom : _____	
Date de naissance : _____	
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Numéro de téléphone : _____	Numéro de portable : _____
Adresse E-mail : _____	
Grade : _____	☐ ceinture noire ☐ Autre ceinture

POUR LES MINEURS

Nom et prénoms des parents ou des responsables légaux

Responsable 1 :

Nom : _____	
Prénom : _____	
Adresse (si différente de l'enfant) : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Numéro de téléphone : _____	Numéro de portable : _____
Adresse E-mail : _____	

Responsable 2 :

Nom : _____	
Prénom : _____	
Adresse (si différente de l'enfant) : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Numéro de téléphone : _____	Numéro de portable : _____
Adresse E-mail : _____	

Documents à fournir pour l'inscription

Un certificat médical
Un Justificatif de domicile (Facture Téléphone, Internet, EDF ...)
Le règlement intérieur du COC Judo AMDA signé

AUTORISATION PARENTALE*

*Rayer la mention inutile.

- ✓ Je soussigné(e) _____ père*, mère* de l'enfant _____ autorise les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à prendre toutes des décisions d'urgences en cas d'accident.
- ✓ J'autorise* / Je n'autorise pas* le **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à utiliser les photographies prises lors de la pratique du judo pour les publier sur le site internet du club et la presse locale.

Cabestany, le _____ 20____
Signature

LES TARIFS : Saison 2026 - 2027

La cotisation comprend la licence Fédération Française assurance comprise et la cotisation au COC JUDO.

	Habitant de Cabestany	Extérieur à Cabestany
➤ Enfant de 6 à 12 ans	250 € / an	280 € / an
➤ Ado de 13 ans à 18 ans	270 € / an	300 € / an
➤ Adultes (+18 ans)	290 € / an	320 € / an

+ si deuxième année au club, Passeport* valable 12 ans, €

* Passeport obligatoire pour participer aux stages de la fédération, rassemblements et compétitions.

Chèque à endossé à l'ordre du COC JUDO

Paieement échelonné (encaissement tous les 15 du mois).

	DATE	CHEQUE N°	MONTANT	MONTANT EN ESPECES
1er Versement				
2èmeVersement				
3ème Versement				
TOTAL				

Conditions de règlement

- La cotisation est annuelle l'adhérent (ou le responsable légal de ce dernier) s'engage à s'acquitter de la totalité de cette cotisation.
- Paiement par chèque à l'ordre du COC JUDO et paiement en espèces accepté.
- Facilité de paiement : Le COC Judo accepte un paiement en 3 fois.
- La remise des chèques est **Obligatoire à l'inscription.**
- Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois.
- En cas d'abandon du Judoka en cours de saison sportive la totalité de la cotisation est due.
- Aucune licence ne sera prise auprès de la fédération sans que la totalité du paiement soit effectué.
- Le club donne accès aux installations uniquement aux personnes dont le dossier et le paiement sont complets

Je soussigné
avoir pris connaissance des conditions de règlement.

Cabestany, le _____ 20__

Cadre réservé au bureau du COC Judo

Montant à régler :

Tarif préférentiel (30 € / frère, sœur, père, mère)

Bon CAF :

PASS SPORT : N :

Reste à Payer :

Règlement Intérieur au COC JUDO

Article 1 : Limites de responsabilité du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

- Le COC Judo AMDA dégage toute responsabilité pour tout préjudice corporel ou autre subi lors de cours d'essai.
- Les affaires sensibles ne doivent pas être laissées dans les vestiaires et sont sous la responsabilité de l'adhérent. Le COC Judo AMDA décline toutes responsabilités en cas de pertes, litiges ou vols de bijoux ou autres biens personnel.

Article 2 : Déontologie, attitude, comportement

- Chaque personne accédant à la salle de Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées se doit d'avoir une attitude et un comportement correct et assujéti à toutes les valeurs promulguées par les arts martiaux et sports de combats. Tout manquement verbal, toute ségrégation, tout signe distinctif (dont les moniteurs, professeurs et les membres du Bureau sont les seuls juges) peuvent entraîner de la remarque à l'expulsion et même la radiation de l'adhérent (sur avis du Bureau).

Article 3 : Adhésions

- L'adhésion aux cours du COC Judo AMDA implique le respect des statuts et du règlement intérieur.
- Le nouvel adhérent doit régler intégralement sa cotisation dès sa première séance (après ses 2 d'essais), ceci afin de régulariser sa situation vis-à-vis de l'association et surtout pour être assuré et couvert pendant l'activité.
Des modalités de paiement peuvent être prévues avec des dates précises pour les prélèvements avec l'accord du Bureau. Toute personne n'ayant pas réglé l'adhésion et les cours se verra refuser l'accès au cours.
- Les dossiers doivent être rendus complets et signés à un membre du bureau.

Article 4 : Période d'essai

- Deux cours d'essai sont réservés aux nouveaux adhérents.
- Les non adhérents doivent se faire connaître avant le début des cours auprès des professeurs qui détiennent la liste et connaissent les adhérents de leur discipline.

Article 5 : Présence et discipline dans la salle de Judo

- Il est formellement interdit d'accéder au dojo en l'absence du professeur.
- Il est formellement interdit d'utiliser le matériel et les accessoires en l'absence du professeur.
- Les judokas sont tenus de respecter les horaires de cours en vigueur lors de leurs inscriptions.
- Les spectateurs, adhérents en attente de leur séance doivent respecter le silence dans le dojo.
- Chaque adhérent doit avoir une attitude correcte envers ses partenaires et professeurs.
- Les parents ne doivent pas déposer les enfants sur le parking, ils doivent venir jusqu'au dojo pour s'assurer que le cours a bien lieu et laisser leurs enfants au professeur ou à un membre du Bureau.

Article 6 : Photos, vidéos, publicité

- Chaque adhérent accepte que des photos, vidéos prises pendant les activités de l'association soient exposées ou diffusées.

Article 7 : Vestiaires et rangement des affaires

- Le changement de tenue se fera dans le vestiaire. Il est interdit de se déshabiller et de s'habiller hors des vestiaires.
- La salle dispose de douches dans les vestiaires des hommes et des femmes. A l'égard du nombre, vous êtes priés de les utiliser rapidement après les entraînements.
- Le vestiaire doit rester propres et ranger durant toute l'année sportive.

Article 8 : Sont interdits sur le tatami pour des raisons de sécurité

- Les boucles d'oreilles, les bracelets, les montres, les colliers ou tout objet qui risque de créer des blessures.

Article 9 : Hygiène, boisson et alimentation

- Il est obligatoire d'utiliser des zooris, tongues pour l'accès au tatami,
- Le kimono ou la tenue de l'activité pratiquée doit être propre
- Les ongles entretenus et coupés courts,
- Il est interdit de marcher sur les tatamis avec des chaussures à moins que celles-ci soient prévues dans le cadre d'une activité martiale ou sport de combat.
- Les pratiquants doivent s'il le souhaite amener une gourde d'eau personnelle au bord du tapis.
- Il est interdit de boire et de manger sur le tapis.

Article 10 : Départ du Club en cours de saison

- Tout départ du club sur décision du licencié, ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la cotisation. Le remboursement s'effectuera à condition de présenter un justificatif médical et au prorata de l'avancement de la saison sportive.

Article 11 : Application du règlement intérieur

- Seuls les membres du bureau et le professeur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent règlement.

Le Bureau du COC JUDO AMDA

Je soussigné avoir pris connaissance et de respecter le règlement intérieur du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées.

Cabestany, le _____ 20__

Signature de l'adhérent ou ses représentants précédés de la mention « lu et approuvé. »

AUTORISATION PARENTALE*Rayer la mention inutile.

✓ Je soussigné(e) _____ père*, mère* de l'enfant _____ autorise :

- ☐ les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à prendre toutes des décisions d'urgences en cas d'accident.
- ☐ les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à transporter l'enfant dans le véhicule du club ou dans leur véhicule personnel lors de déplacements sportifs et stages.
- ☐ J'autorise* / Je n'autorise pas* le **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à utiliser les photographies ou vidéos prises lors de la pratique du judo pour les publier sur les réseaux sociaux, le site internet du club, le Cabes'Info et la presse locale.

Cabestany, le _____ 20__

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé. Bon pour avoir »